

# Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance



# Tables des matières

<b>Tables des matières</b> .....	<b>2</b>
<b>- LES SIGNATAIRES -</b> .....	<b>5</b>
<b>-CHAPITRE 1-LA GOUVERNANCE DU CLSPD</b> .....	<b>8</b>
<b>Section 1 - L'organisation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</b> .....	<b>9</b>
<b>Section 2 – La Coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</b> .....	<b>14</b>
<b>-CHAPITRE 2-LES FICHES ACTION</b> .....	<b>15</b>
<b>Axe1 : La prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes adultes</b> .....	<b>16</b>
Action 1. La Prise en charge des exclusions : la mise en place d'une plate forme d'accueil .....	17
Action 2. Prévention aux abords des établissements scolaires.....	18
Action 3. développer l'animation préventive.....	19
Action 4. Développer des parcours d'insertion pour les jeunes en grande rupture.....	21
<b>Axe 2 : La lutte contre la récidive</b> .....	<b>23</b>
Action 1.Développement et amélioration des postes des Travaux d'Intérêt Général.....	24
Action 2 Enrichir l'accompagnement à la réinsertion post-carcérale.....	25
<b>Axe 3 : L'aide aux victimes et accès aux droits</b> .....	<b>26</b>
Action 1. La prise en charge des touristes victimes .....	27
Action 2 Violences au sein du couple : prévention, sensibilisation et prise en charge.....	29
<b>Axe 4 : La promotion de la tranquillité publique</b> .....	<b>31</b>
Action 1 Mise en place d'un Observatoire de la Tranquillité Publique.....	32
Action 2Mise en place de la médiation sociale.....	33
Action 3 Renforcer le partenariat Police Nationale et opérateurs urbains.....	35

Action 4 Renforcement des actions de Prévention de la consommation d'alcool en milieu festif .....	36
Action 5 Pérennisation des actions de prévention sécurité routière .....	37

## - PREAMBULE-

L'évolution de l'insécurité et de la délinquance au niveau national ainsi que la diversité et la complexité des causes qui les engendrent, ont incité les pouvoirs publics depuis maintenant plus de dix ans, à réunir les principaux acteurs de la prévention et de la sécurité autour d'une démarche concertée.

Depuis plusieurs années, la commune d'Aix en Provence s'était engagée dans une politique visant à associer la prévention à la dissuasion. Cette politique s'est notamment traduite par un soutien aux structures de proximité intervenant auprès de la jeunesse, dans le soutien des actions d'aide à la parentalité et d'aide aux victimes, et par un renforcement des actions de dissuasion (Vidéo-protection, police municipale).

Pour aller plus loin dans ce travail de coordination, le conseil municipal aixois, par la délibération n°2009-1349, a validé la mise en place d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Réuni à plusieurs reprises en séance plénière, le CLSPD se dote, par le présent document, d'une feuille de route partenariale qui tient compte de la réalité du territoire pour mettre en place des actions de prévention de la délinquance : la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD).

Cette STSPD s'appuie sur un diagnostic local de sécurité partagé et complété par une étude sur le sentiment d'insécurité. Ce diagnostic a été présenté au comité de pilotage du CLSPD du 20 juillet 2012. A l'issue de ce travail, quatre axes ont été identifiés. Ils répondent aux constats du diagnostic et aux thématiques nécessitant un renforcement des actions :

- Les actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes adultes,
- La lutte contre la récidive,
- Les actions d'aide aux victimes et d'accès au droit,
- La promotion de la tranquillité publique.

## -LES SIGNATAIRES-

Sur la base du diagnostic, le Maire d'Aix-en-Provence, le Président de la Communauté d'Agglomération « Communauté du Pays d'Aix », le Président du Conseil Général des Bouches du Rhône, le Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Directeur Académique d'Aix-Marseille, le Procureur de la République, le Préfet des Bouches-du-Rhône, ainsi que l'ensemble des partenaires concernés s'engagent à mettre en œuvre cette stratégie dans le respect des prérogatives de chacun.

Les partenaires s'engagent à participer au suivi des actions au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la ville d'Aix-en-Provence. Suivant leur implication dans les actions citées ci-après, ils s'engagent à désigner des référents en charge de leur mise en œuvre.

*Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation, relative à la sécurité.*

*Vu les articles L. 2215-2 et L. 2512-15 du code général des collectivités territoriales.*

*Vu les circulaires interministérielles du 28 octobre 1997 et du 7 juin 1999, relatives aux contrats locaux de sécurité.*

*Vu la loi n° 2001- 1062 du 15 novembre 2001, relative à la sécurité quotidienne, notamment en ses articles portant sur la coproduction de sécurité, sur les contrats locaux de sécurité et sur le rôle du maire.*

*Vu la circulaire interministérielle du 4 décembre 2006, relative à la politique de prévention de la délinquance et aux contrats locaux de sécurité de nouvelle génération.*

*Vu le décret 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département, abrogeant le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.*

*Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.*

*Vu le Plan National de Prévention de la Délinquance 2010-2012 publié le 1er octobre 2009 et la fiche thématique relative à la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance publiée le 7 juin 2010 par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance.*

*Vu la Charte déontologique type pour l'échange d'informations dans le cadre des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance publiée en juin 2010 par le Secrétariat général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance.*

*Vu les résultats du diagnostic local de sécurité.*

Les signataires de la présente convention s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer la stratégie territoriale de sécurité, de prévention de la délinquance du Conseil Communal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) de la Ville d'Aix-en-Provence.

Les modifications du présent document relatives à la stratégie du CLSPD sont proposées par le Président du CLSPD, après concertation avec le Préfet et le Procureur de la République. Elles sont validées en comité de pilotage du CLSPD.

Les soussigné(e)s s'engagent à mettre en œuvre la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance définies dans le présent document pour la période 2013-2015.

**Le Maire d'Aix en Provence**

ou son représentant

**Le Préfet de Police des Bouches du Rhône**

ou son représentant

**Le Procureur de la République**

ou son représentant

**Le Directeur Académique des Services de  
l'Education Nationale des Bouches du Rhône**

ou son représentant

**Le Président de la Communauté  
du Pays d'Aix**

ou son représentant

**Le Président du Conseil Régional**

ou son représentant

**Le président du Conseil Général**

ou son représentant

# **-CHAPITRE 1- LA GOUVERNANCE DU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

La Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance est placée sous la direction du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle constitue la feuille de route triennale des actions de prévention et de lutte contre la délinquance sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence. Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, au travers de sa réunion, assure :

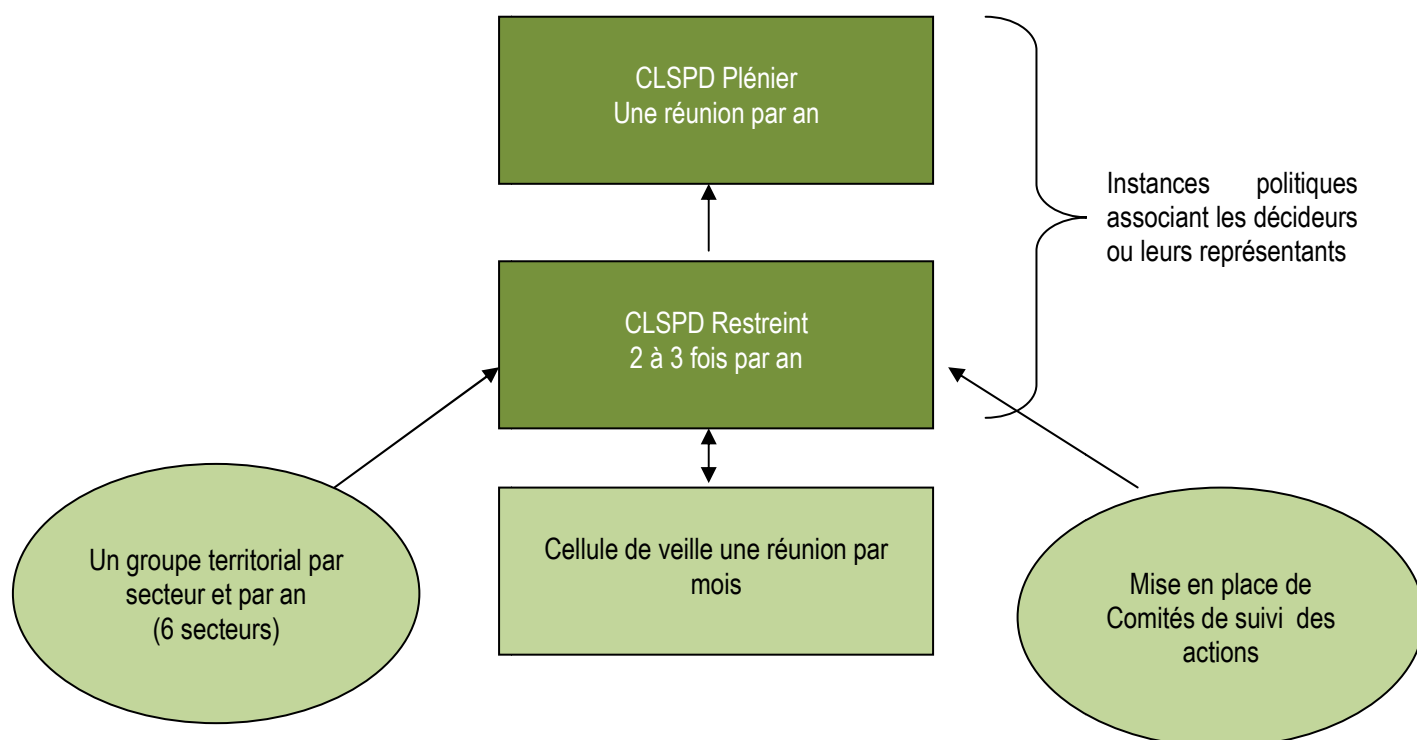
- Le suivi et l'évaluation des actions menées.
- Le suivi et l'évolution du territoire en matière de tranquillité
- La validation des adaptations souhaitées par les partenaires au regard de l'évolution de la situation et des problématiques rencontrées.
- La validation de nouvelles actions.

La commune d'Aix-en-Provence assurera l'animation des actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Cette animation est assurée par la désignation d'un coordinateur CLSPD et d'un référent désigné au sein de la Police Municipale. Au regard des actions conduites, il sera assisté par les services de la ville qui désigneront un référent CLSPD dans chaque direction, permettant ainsi d'affirmer la transversalité de la démarche « prévention » au sein de l'organisation communale. Un lien étroit sera mis en place entre les actions de la Maison de Justice et du Droit et la STSPD.



## Section 1 - L'organisation du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Pour suivre la mise en œuvre de la stratégie territoriale, le CLSPD de la Ville d'Aix en Provence s'organise autour de plusieurs instances :



## **1/ Les instances Stratégiques**

### **1-1 Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance Plénier**

Se réunit une fois par an pour dresser un le bilan du travail effectué au sein du CLSPD et de la mise en œuvre des fiches actions

Conformément au décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007, le CLSPD plénier est composée des membres suivants (ou de leur représentant) :

- Le Préfet ou son représentant
- Le Procureur de la République ou son représentant
- Le Maire
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix ou son représentant
- Les représentants des services de l'Etat désignés par le Préfet
- Les représentants des associations, établissements ou organismes œuvrant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale, ou des activités économiques désignés par le Président du CLSPD

### **1-2 Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance restreint**

Le CLSPD restreint est l'instance de pilotage de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Il se réunit trimestriellement et a en charge :

- Le suivi et l'évolution de la situation sur le territoire
- Le suivi de l'avancement des actions définies ci-après (Chapitre 2).
- Les modalités de financement
- L'évaluation des actions conduites
- L'organisation des échanges d'informations entre partenaires.

Il est composé des référents de chaque structure citée ci-après :

- Ville
- Préfecture
- Procureur de la République
- Conseil Général
- Conseil Régional
- Communauté du Pays d'Aix
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Comité d'Actions Educatives de la Protection Judiciaire à la Jeunesse
- Commissariat de Police d'Aix-en-Provence
- Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- Un représentant des bailleurs (interbailleur ou association régionale)

## **2/ Les instances techniques**

### **2-1 La Cellule de veille**

- Elle se réunira **mensuellement** pour permettre un échange d'informations entre les partenaires.
- **Chaque partenaire désignera un représentant par institution** en charge de rassembler l'information et rapporter les problématiques. Les membres varient en fonction des ordres du jour, peuvent être associés :
  - Commissariat d'Aix-en-Provence
  - Coordonnateur CLSPD
  - Police Municipale d'Aix en Provence
  - Bailleurs sociaux / transporteurs
  - Education Nationale
  - ADDAP 13 – Direction ou Chef de Service dans le respect des textes juridiques et réglementaires qui encadrent la mission exercée par l'Association Départementale pour le Développement des Actions de Prévention, (addap13)Structures de proximité/ en fonction des problématiques (SPIP, CAE PJJ, MDS...)

- La cellule peut avoir, dans le cadre de ses échanges, à évoquer des situations nominatives précises, aussi, **une charte déontologique** partagée par tous les participants devra être élaborée et définir les modalités d'échange **dans le respect des textes juridiques et réglementaires qui encadrent la mission exercée par chaque participant**
  
- **La cellule de veille peut se réunir sur des configurations différentes en fonction des besoins :**
  - Dans le cadre d'un échange sur les problématiques, particulièrement au sein des parcs de logement sociaux  
  
Elle aura lors pour objectif d'être un temps d'échange avec les acteurs de la sécurité et de la justice sur les difficultés dans les parcs d'habitats sociaux et aussi de permettre un lieu d'échange sur les pratiques et la définition de modes opératoires partagés.  
  
Ce travail sera en lien direct avec le volet tranquillité de la GUP (Gestion Urbaine de Proximité) :
  
  - Dans le cadre du suivi socio éducatif des mineurs et jeunes majeurs :  
  
A partir d'un échange entre les différents acteurs, la cellule de veille peut identifier des situations de ruptures qui relèvent d'une coordination des acteurs sociaux-éducatifs. Dans ce cadre, elle peut, dans une configuration plus restreinte réunir les différents acteurs concernés pour évoquer ses situations particulières et définir des accompagnements précis et adaptés.

## 2-2 Les comités de suivi des actions

Ils se réunissent en fonction des besoins de chaque action. Ils ont vocation à suivre et dresser des bilans de la mise en œuvre des fiches actions. Ils réuniront les opérateurs techniques en charge de leurs mises en œuvre.

## 2-3 Les groupes territoriaux

- Le groupe territorial est l'instance qui permet d'associer l' élu de secteur à une meilleure connaissance des phénomènes délinquants sur son territoire. Il est constitué des membres suivants :
  - o Conseiller de quartier
  - o Structure de proximité ou centre social du quartier
  - o Police Nationale
  - o Police Municipale
  - o Chef d'établissement du secteur
  - o Autre en fonction du lieu
  
- Ils se réunissent une fois par an sur chaque secteur désignés si après :
  - o Secteur Sud : Val Saint André, Pont de l'Arc, Facultés
  - o Secteur Nord : Saint Eutrope/Pont de Beraud
  - o Secteur Centre Ville
  - o Secteur Encagnane/Corsy
  - o Secteur Jas de Bouffan
  - o Secteur « Villages » Les Milles/Durance/Puyricard/Luynes

## Section 2–La Coordination du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

La commune d'Aix-en-Provence a désigné un chargé de mission CLSPD en charge de son animation et du suivi des actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Ce dernier est placé sous l'autorité de la Direction Générale Adjointe des Services Education, Culture et Politique de la Ville, de la commune d'Aix-en-Provence. Il est assisté d'un référent au sein de la Police Municipale

Son action consiste en :

- L'animation du CLSPD et l'information des différents partenaires sur l'évolution de la délinquance, l'état d'avancement des projets et les difficultés rencontrées.
- Le suivi des actions de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.
- La mobilisation des différents acteurs
- Etre l'interface entre les partenaires et les services communaux.

Il dispose des outils et ressources suivants :

- Des outils d'évaluation des phénomènes de délinquance pour permettre une évaluation objective des actions menées et l'identification des phénomènes émergents.
- La Maison de Justice et du Droit pour les actions d'accès au droit
- Les référents CLSPD de chaque service municipal afin de permettre une meilleure réactivité pour la résolution des difficultés rencontrées.
- Les référents CLSPD des structures signataires.
- Le mise en œuvre d'un groupe de prévention situationnelle associant les référents sûreté de la Police Nationale, le référent Police Municipale, un représentant des pompiers, les services techniques...pour les actions nécessitant une expertise de sûreté dans le cadre des constructions à venir, des aménagements ou autres expertises.

## **-CHAPITRE 2- LES FICHES ACTION**

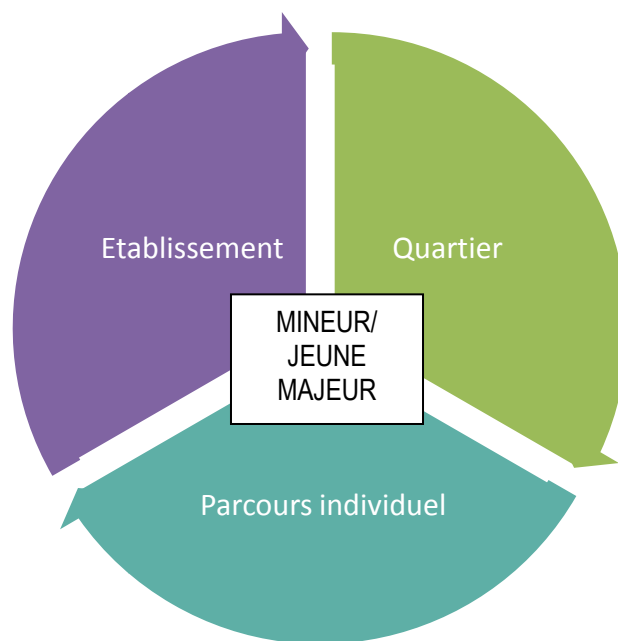
Au regard des constats et problématiques que le diagnostic de sécurité a mis en exergue, les fiches actions visent à décliner une stratégie de réponse face à des enjeux clairement identifiés.

Ces enjeux s'organisent autour des 4 axes prioritaires validés par les partenaires du CLSPD à l'occasion de la restitution du diagnostic partagé, à savoir :

- Axe 1 : La prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes adultes
- Axe 2 : La lutte contre la récidive
- Axe 3 : L'aide aux victimes et l'accès aux droits
- Axe 4 : La promotion de la tranquillité publique

## Axe1 : La prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes adultes

La stratégie développée à travers cet axe vise à mettre en cohérence les approches préventives dans les différentes sphères au sein desquelles évolue le mineur ou le jeune majeur :





<b>Action 1. La Prise en charge des exclusions : la mise en place d'une plate forme d'accueil</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque le moment de l'exclusion temporaire n'est pas pris en charge au sein de la cellule familiale, celui-ci peut conduire à des ruptures plus importantes dans le parcours de l'enfant ou du jeune.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre l'oisiveté de certains jeunes par une prise en charge du parcours du jeune durant l'exclusion temporaire et la préparation de son retour dans l'établissement</li> <li>• Permettre de prévenir le phénomène des exclusions multiples</li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un accueil des élèves exclus temporairement qui prend en compte:               <ol style="list-style-type: none"> <li>1/Le contenu pédagogique de l'accueil (l'accueil nécessitant l'accompagnement des parents)</li> <li>2/Les conditions d'accueil</li> <li>3/Les modalités de recours à l'action par l'établissement scolaire</li> </ol> </li> <li>• Mise en place de mesures de responsabilisations : Des actions complémentaires ou alternatives pourront se mettre en œuvre, notamment les mesures de responsabilisation prononcées par le chef d'établissement qui s'exécuteraient au sein des services de la Ville</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville (Service Réussite éducative et Coordonateur CLSPD)</li> </ul>
<b>Les acteurs :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Education Nationale et chefs d'établissement scolaire seront associés à la démarche.</li> <li>• Les structures de proximité pour l'accueil des élèves exclus.</li> <li>• Les structures d'aide à la parentalité</li> <li>• des structures plus spécialisées pouvant intervenir sur des problématiques complémentaires</li> </ul>
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Général</li> <li>• Ville (réussite éducative, CLSPD)</li> <li>• Préfecture</li> <li>• La Direction Départementale des Services de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de réitérants dans les exclusions et Conseil de Discipline</li> <li>• Bilan qualitatif annuel des partenaires</li> <li>• Organisation de comité de suivi en lien avec les chefs d'établissements</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	Etat, Ville, Conseil Général, CPA

<b>Action 2. Prévention des comportements inciviques aux abords des établissements scolaires</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les troubles à l'ordre public aux abords de certains établissements scolaires ont été soulignés à plusieurs reprises par les acteurs de terrain. Il s'agit plus particulièrement du centre-ville, mais aussi de certains établissements périphériques qui connaissent une forte affluence.</li> <li>• Les violences en milieu scolaire sont traitées par les chefs d'établissement en lien avec la DASEN avec le cas échéant les Equipes Mobiles de Académiques de Sécurité du Rectorat.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser par le dialogue aux conduites à risques, voire inciviles de certains jeunes</li> <li>• Recréer du lien entre les jeunes et les riverains de l'établissement scolaire</li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intervention des personnes en service civique volontaire de la Ville</b> sous la responsabilité des chefs d'établissement qui le souhaitent dans l'établissement pour mener des actions de prévention primaire (campagnes sur les conduites à risques, élaboration de charte sur les comportements aux abords des collèges...).</li> <li>• <b>Intégration des abords de certains établissements scolaires</b> (lycées) dans les territoires qui feront l'objet d'une médiation sociale</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	Ville (coordinateur CLSPD) et Chefs d'établissement
<b>Calendrier</b>	Intervention des jeunes en SCV : expérimentation 1 <sup>er</sup> semestre 2013 Mise en place des projets de prévention primaire : rentrée 2013
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville</li> <li>• CPA</li> <li>• Etat</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Education Nationale</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'incidents constatés</li> </ul>

<b>Action 3. Développer l'animation préventive</b>		
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres d'opérateurs et acteurs de terrain rencontrés rappellent la présence, particulièrement sur les sites d'habitats sociaux, de groupes de jeunes oisifs qui ne sont dans aucune structure. C'est particulièrement sur le Jas de Bouffan et la ZUP d'Encagnane que le phénomène a été observé.</li> <li>• <b>La couverture horaire des actions menées pour les jeunes peut paraître parfois inadaptée aux besoins</b> qui seraient plutôt sur des actions en soirée</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer les actions d'animation en horaires décalés</b></li> <li>• <b>Proposer aux publics oisifs des structures ressources</b> sur différentes thématiques allant de l'insertion à la santé, en passant par le logement ou autres besoins.</li> <li>• <b>Nécessité d'une lecture lisible du rôle et des actions des différentes structures présentes</b> : différentes structures sont en relation avec ce public (Direction jeunesse, PRJ, ADDAP 13, postes B...). Cette multiplicité d'acteurs nécessite une clarification des actions et des champs d'intervention</li> </ul>	
<b>Actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Expérimentation d'une structure jeunes « Pôle Ressources Jeunes » sur le Jas de Bouffan</b>: Il s'agira à la fois d'aller au-devant des jeunes en pied d'immeuble et de leur proposer un lieu ouvert sur des horaires adaptés et décalés (périodes non couvertes habituellement dont mois d'août et débuts de soirée). La Préfecture a assigné un adulte relais au dispositif.</li> <li>• <b>La mise en place des commissions jeunes</b> : pour mieux échanger sur les problématiques rencontrées et ainsi, adapter leurs actions en direction d'un public adolescent. La ville participera avec les autres acteurs identifiés, par le Conseil Général, aux commissions jeunes.</li> </ul>	
<b>Pilotage</b>	Ville (coordonateur CLSPD/direction politique de la Ville)	Conseil Général
<b>Calendrier</b>	expérimentation du PRJ du Jas de Bouffan 1er semestre 2013	mise en place des commissions jeunesse et définition des champs d'action des acteurs : à définir
<b>Les acteurs pressentis :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Général (sur les commissions jeunes)</li> <li>• Direction Jeunesse</li> <li>• Direction Politique de la Ville</li> <li>• Centres Sociaux</li> <li>• ADDAP13</li> </ul>	
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville (DPV, Jeunesse)</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Etat</li> <li>• Communauté du Pays d'Aix</li> </ul>	

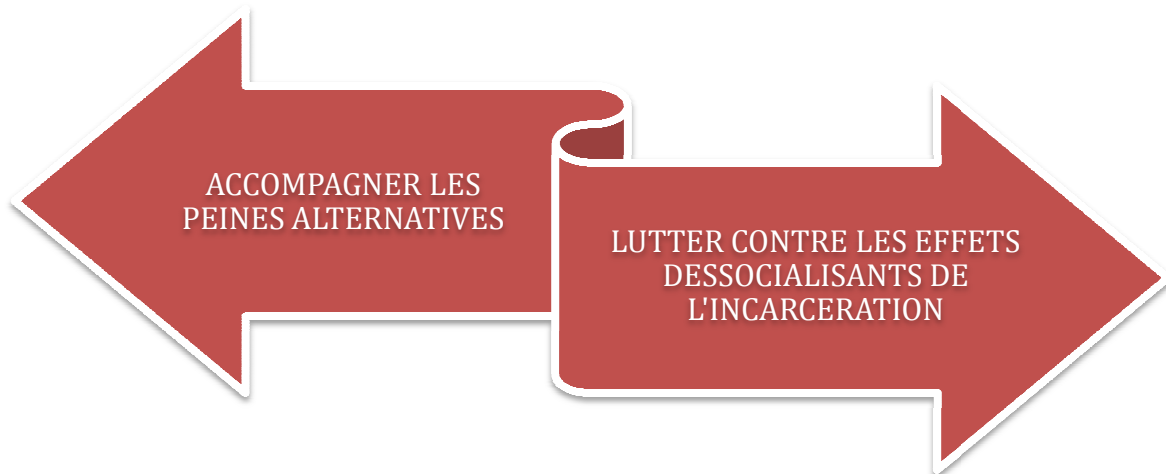
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fréquentation des jeunes</li><li>• Nature des activités proposées</li></ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	Ville, Etat, Conseil Général, Conseil Régional, CPA

<b>Action 4. Développer les parcours d'insertion pour les jeunes en grande rupture</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plusieurs dispositifs de remobilisation des publics en rupture sont développés par des structures associatives de l'emploi. Ces dispositifs semblent parfois trop ambitieux pour certains jeunes.</li> <li>• Les acteurs jeunesse qui œuvrent au sein des quartiers sont souvent confrontés à un public en situation de rupture dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle.</li> <li>• S'ils développent des dispositifs de première mobilisation, soutenus par les partenaires institutionnels (chantiers éducatifs, chantiers bénévoles), ils soulignent un besoin de lisibilité quant aux possibles suites à donner dans le parcours du jeune (vers des chantiers d'insertion ou autre)</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer l'information sur les dispositifs d'insertion existant.</b></li> <li>• <b>Développer les dispositifs auprès de jeunes en situation de grande rupture :</b></li> <li>• <b>Renforcer les liens entre les acteurs qui travaillent auprès des publics en pied d'immeuble et les acteurs de l'emploi.</b></li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Suivre et conforter les dispositifs de première mobilisation</b></li> <li>• <b>Mise en lien les acteurs confrontés aux publics en rupture et les acteurs de l'emploi</b></li> <li>• <b>Identification des manques et développement de nouveaux « parcours d'insertion » auprès des publics très éloignés</b></li> </ul>
<b>Pilotage</b>	Coordonateur CLSPD en lien avec le groupe emploi
<b>Calendrier</b>	Dispositifs de première mobilisation En cours Mise en lien 2 <sup>ème</sup> semestre 2013 Développement de nouveaux parcours 1 <sup>er</sup> semestre 2014
<b>Les acteurs pressentis :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mission Locale</li> <li>• CAE PJJ</li> <li>• Acteurs de l'insertion</li> <li>• Mission Générale d'insertion</li> <li>• Acteurs jeunesse au contact de publics en rupture : ADDAP13, Poste B, PRJ, Médiateurs, Acte 13...</li> </ul>
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• CPA</li> <li>• Ville</li> <li>• Etat</li> </ul>
<b>Critères</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de jeunes accueillis en premier entretien</li> </ul>

<b>d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux d'abandon</li><li>• Taux de remplissage</li></ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pas d'investissements prévus dans un premier temps</li><li>• Financements sur des dispositifs à créer : CPA, Conseil Régional, Ville, Conseil Général, Etat</li></ul>

## Axe 2 : La lutte contre la Récidive

A travers cet axe, la Stratégie vise à agir en amont de l'incarcération en accompagnant le développement des postes de mesures alternatives et en aval, en accompagnant la sortie.



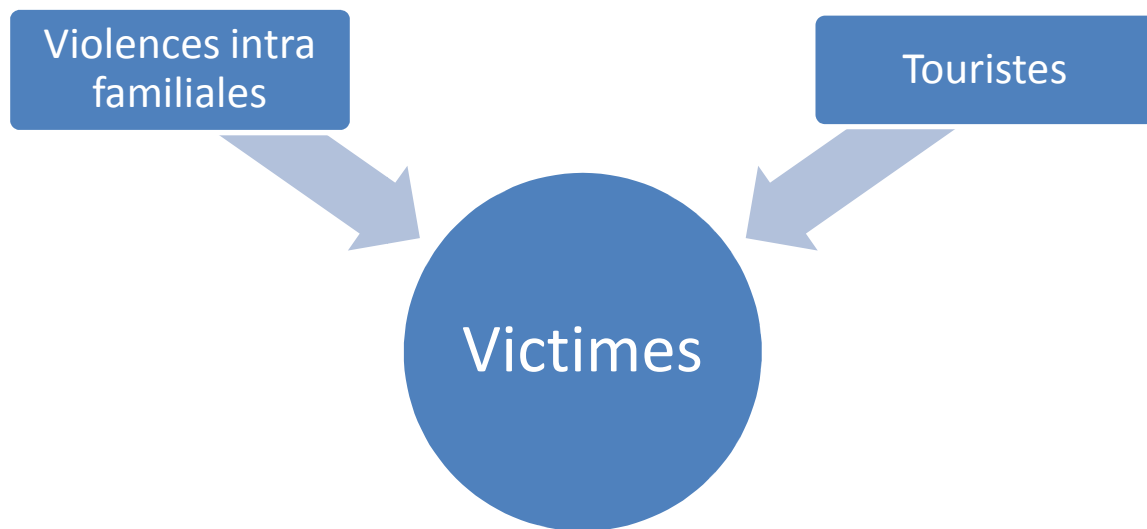
<b>Action 1 Développement et amélioration des postes des Travaux d'Intérêt Général</b>	
<b>Constats:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La condamnation à des Travaux d'Intérêt Général (TIG) nécessite de diversifier <b>les potentialités d'accueil et la création de postes.</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer et diversifier l'offre de places d'accueil TIG mineurs et Majeurs sur la commune</b></li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création d'un accueil de postes T.I.G. Majeurs dans les services municipaux.</b></li> <li>• <b>Création d'un accueil individuel d'un TIG majeur</b> dans le cadre des actions de sécurité routière menées par la Police Municipale sur des peines prononcées dans le cadre de délinquance routière.</li> <li>• <b>Maintien et promotion des dispositifs d'accueil T.I.G. Mineur individuel dans les services municipaux</b></li> <li>• <b>Soutien de la Communauté Urbaine du Pays d'Aix à la mise en place de postes TIG au sein des différents chantiers d'insertion développés sur le territoire</b></li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>SPIP/Ville (coordonateur CLSPD – DRH)</b></li> <li>• <b>PJJ/Ville</b></li> </ul>
<b>Les acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justice</li> <li>• SPIP</li> <li>• CAE – PJJ</li> <li>• Ville</li> </ul>
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville d'Aix (Direction des Ressources Humaines en lien avec CLSPD)</li> <li>• CPA</li> <li>• Parquet</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil individuel de mineurs en liaison avec la PJJ</li> <li>• Accueil collectif de majeurs (6 postes) : 1<sup>er</sup> semestre 2013 (accueil individuel), 2<sup>ème</sup> semestre 2013 (accueil collectif)</li> <li>• Accueil d'un poste « délit routier au sein de la Police Municipale : 1<sup>er</sup> semestre 2013</li> <li>• Création d'un poste TIG au sein des chantiers d'insertion</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de TIG accueillis</li> </ul>



<b>Action 2 Enrichir l'accompagnement à la réinsertion post-carcérale</b>	
<b>Constats:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les sortants de prison rencontrent des difficultés de réinsertion liées aussi bien au travail, à la famille ou au logement mais ne bénéficient pas d'un statut particulier</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Eviter les effets désocialisant de l'emprisonnement</b></li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réalisation d'un guide du sortant de prison intégrant les réponses aux problématiques rencontrées par les ex-détenus : emploi, logement, famille....</b></li> <li>• <b>Mise en réseau des acteurs de l'insertion professionnelle et ceux de l'insertion post-carcérale</b></li> <li>• <b>Action d'information collective auprès des sortants de prison avec partage des difficultés rencontrées par les parents dans le rétablissement du lien parent / enfant.</b></li> <li>• <b>Réflexion quant à la mise en œuvre d'actions de prévention et d'éducation à la santé au sein des établissements</b></li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Ville</b> (coordonnateur CLSPD)/SPIP</li> </ul>
<b>Les acteurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pôle Emploi</li> <li>• Mission Locale</li> <li>• SPIP</li> <li>• Ville</li> </ul>
<b><u>Les partenaires</u></b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville / CPA</li> <li>• Acteurs de l'emploi</li> <li>• Etat</li> <li>• Justice</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• Conseil Général</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombres d'actions développées</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordination des clauses d'insertion : 2<sup>ème</sup> semestre 2013</li> <li>• Information collective des sortants de prison sur l'accompagnement familial et le retour familial : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2013</li> <li>• Mise en place d'un guide « sortant de prison » : 1<sup>er</sup> semestre 2014</li> </ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CPA pour le prolongement de l'action REPI</li> </ul>

## Axe 3 : L'aide aux victimes et accès aux droits

Dans le cadre de cet axe, la stratégie vise à poursuivre la prise en compte des victimes de manière générale sur le territoire, mais aussi à porter une attention particulière à certains publics



Un travail plus particulier sur les personnes vulnérables pourra entraîner l'ajout d'actions durant la mise en œuvre de la stratégie territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

<b>Action 1 La prise en charge des touristes victimes</b>	
<b>Constats:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le touriste victime d'acte de délinquance connaît parfois des problématiques particulières qui viennent complexifier sa prise en charge</b> (vols de papiers, nécessité d'hébergement en urgence...etc).</li> <li>• . Un protocole de prise en charge a été signé en 2012 par la Police Municipale</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Renforcer la prise en charge des touristes victimes dans leurs démarches</b></li> <li>• <b>Etendre les actions existantes en matière de prise en charge des victimes sur ces publics particuliers.</b></li> </ul>
<b>action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Rapprochement des acteurs de l'aide aux victimes et des acteurs du tourisme pour envisager des dispositifs complémentaires</b></li> <li>• <b>Edition</b> de plaquette d'informations à l'attention des touristes reprenant les conseils de prévention des agressions et des vols, et, des services à contacter</li> <li>• <b>Mise en œuvre et déclinaison</b> de la « convention d'objectif pour le co-développement des industries touristiques et de la sécurité publique sur les villes de Marseille et Aix-en-Provence » destinée notamment à aider les touristes victimes d'infraction.</li> <li>• <b>Réflexion sur le développement d'actions facilitant le dépôt de plainte pour ces publics</b></li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Police Municipale</b></li> <li>• <b>Police Nationale</b></li> </ul>
<b>Les acteurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Office du Tourisme</li> <li>• Police Municipale</li> <li>• Police NATIONALE</li> <li>• Justice</li> <li>• Association d'aide aux victimes</li> </ul>
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville</li> <li>• Police Nationale</li> <li>• Préfecture</li> <li>• Justice</li> </ul>

<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre de personnes accueillies dans le cadre du dispositif</li></ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise en charge par la ville d'une aide pécuniaire d'urgence et ponctuelle</li></ul>

Action 2 Violences au sein du couple : prévention, sensibilisation et prise en charge	
<b>Constats</b>	<p>Le territoire aixois est riche en dispositifs de prise en charge des victimes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Un Bureau d'Aide aux Victimes est installée au TGI d'Aix-en-Provence</b> à l'initiative de la Chancellerie, à compter de janvier 2013. Une pluralité d'actions d'aide aux victimes et d'accès aux droits existe sur le territoire : APERS (Aide et Accompagnement des Victimes), SAVU, Intervenant Social au commissariat, Polidori (CHRS), relais Saint Donat (CHRS)SOS femmes, Le cri de l'enfant, les permanences d'aide aux victimes généralistes ou spécialisées à la MJD d'Aix en Provence</li> <li>• <b>Un protocole innovant de prise en charge des violences conjugales est piloté par le Parquet sur le ressort du TGI en lien avec les différentes associations d'aides aux victimes</b></li> <li>• Une Maison de Justice et du Droit est installée depuis 2001 à Aix en Provence. Deux agents administratifs y sont mis à disposition par la ville et une greffière par le Tribunal de Grandes Instances d'Aix-en-Provence.</li> </ul> <p>Cette richesse des acteurs conduit à un besoin d'informer et d'actualiser la connaissance et la communication sur ces outils</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sensibiliser les acteurs de proximité (associatifs, institutionnels) aux violences au sein du couple</b></li> <li>• Renforcer la connaissance des structures existantes en tant qu'outil susceptible d'être sollicité</li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement des actions d'information / sensibilisation des professionnels</b></li> <li>• <b>Elaboration d'une fiche d'orientation de type « vade mecum » à destination des personnels accueillants sur les dispositifs de prise en charge</b></li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Justice CPA</li> </ul>
<b>Les acteurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MDS</li> <li>• SPIP</li> <li>• Associations d'aide aux victimes et d'accès aux droits</li> <li>• Structures de proximité et d'hébergement</li> <li>• Polices nationale et Municipale</li> <li>• MJD d'Aix-en-Provence</li> <li>• Justice</li> </ul>

<b>Les partenaires institutionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ville</li><li>• CPA</li><li>• Etat</li><li>• Parquet</li><li>• Conseil Régional</li></ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'action de sensibilisation</li><li>• Qualité et nombre de personnes formés.</li><li>• Mise en place d'une évaluation du protocole (par la Justice)</li></ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Actions d'information et de sensibilisation : 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> semestre 2013</li><li>• Vade Mecum sur l'orientation : 1<sup>er</sup> semestre 2014</li></ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ville - CPA</li><li>• Etat</li><li>• Conseil Régional</li><li>• Conseil Général</li></ul>

## Axe 4 : La promotion de la tranquillité publique

La Stratégie développée dans le cadre de cet axe vise à agir dans le domaine dissuasif à travers trois paramètres :



Action 1 Mise en place d'un Observatoire de la Tranquillité Publique	
<b>Constats</b>	Le traitement de la délinquance ne relève pas du Maire qui est plus souvent amené à être interpellé sur des problématiques de nuisances qui ne sont pas systématiquement incriminées et ne peuvent donc être mesurées qu'avec les chiffres policiers.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disposer d'un outil d'évaluation et de pilotage des actions conduites au travers de la Stratégie territoriale</li> <li>• <b>Mieux connaître les évolutions de la situation sur le territoire pour mieux orienter l'action des services</b></li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Création d'un Observatoire de la tranquillité publique associant tous les acteurs susceptibles d'enrichir les indicateurs de la réalité délinquante et/ou de la tranquillité</b></li> </ul> <p>Cette création nécessitera l'élaboration de fiches de signalement anonymes des troubles à la tranquillité publique pour les services municipaux, les bailleurs, les transporteurs publics...</p>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville : Police Municipale et coordonnateur CLSPD</li> </ul>
<b>Les acteurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLSPD</li> <li>• Police Nationale</li> <li>• Police Municipale</li> <li>• Bailleurs</li> <li>• Transport Public</li> <li>• Services municipaux et intercommunaux</li> </ul> <p>Liste non exhaustive</p>
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préfecture</li> <li>• Ville</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre : 1<sup>er</sup> trimestre 2014</li> </ul>
<b>Financeurs Pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville d'Aix en Provence</li> <li>• Etat</li> </ul>



Action 2 Mise en place de la médiation sociale	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence de jeunes oisifs sur les différents territoires (particulièrement les territoires prioritaires CUCS) nécessite un travail de rue pour aller à la rencontre des habitants et des jeunes, comprendre les difficultés et proposer une orientation afin de prévenir des situations de conflits</li> <li>• <b>Les sorties d'établissements scolaires et trajets de retours vers les sites d'habitats sont sources de nuisance</b> sur la voie publique ou au sein des lignes de transport du fait de flux importants de population.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concourir au rétablissement de la tranquillité publique notamment en soirée</b> : les principaux faits constatés, notamment en période nocturne, relèvent de la tranquillité publique et de troubles de voisinages, nuisances sonores</li> <li>• <b>Mettre en œuvre un dispositif permettant d'anticiper et d'apaiser les situations conflictuelles</b></li> <li>• <b>Doter le CLSPD d'un outil opérationnel</b> pouvant être activé dans le cadre difficultés particulières de nuisances de l'ordre infra-pénal et nécessitant un dialogue.</li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Expérimentation d'une action de médiation sociale de territoire</b> : Il est proposé d'expérimenter une équipe de médiation qui serait dans un premier temps sur un fonctionnement pendulaire : Abords d'établissements scolaire (lycée)/quartiers (prioritairement Encagnane et le Jas de Bouffan)</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville Coordonnateur CLSPD</li> </ul>
<b>Les acteurs pressentis :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Police Nationale</li> <li>• Police Municipale</li> <li>• ADDAP13</li> <li>• Structures associatives de proximité et centres sociaux</li> <li>• Bailleurs sociaux</li> </ul>
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat</li> <li>• Ville</li> <li>• Conseil Général</li> <li>• Conseil Régional</li> <li>• CPA</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	Nombre de signalements des médiateurs

	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nombre d'interventions</li><li>• Retour des habitants</li></ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sensibilisation des partenaires financiers et désignation du porteur : 2eme semestre 2013</li><li>• Mise en place dernier trimestre 2013</li></ul>
<b>Financeurs pressentis</b>	Ville, Conseil Général, Conseil Régional, Etat, CPA, Bailleurs (dans un second temps)

<b>Action 3 Renforcement du partenariat Police Nationale et opérateurs urbains</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour faciliter les échanges d'information permettant une meilleure réactivité des services, la Police Nationale, a désigné des référents auprès de certains opérateurs comme les bailleurs, les transporteurs...</li> <li>• <b>La rénovation Urbaines sur certains territoires ZUS de la Ville entraine l'arrivée de nouveaux acteurs: les entreprises BTP</b></li> <li>• <b>D'autres professions régulièrement confrontées à des actes de délinquance comme les commerçants sont en demande de liens plus étroits avec les forces de police.</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etendre et favoriser les relations entre les forces de police et les acteurs sur les territoires</b></li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Désignation d'un référent de la Police Nationale pour les commerçants.</b> La sollicitation des commerçants se fera au travers d'un médiateur désigné sur les questions relatives aux commerces au sein de la Ville</li> <li>• <b>Application du protocole de sécurisation des chantiers BTP</b> dans un premier temps sur les territoires de l'ANRU avec une extension future sur l'ensemble du territoire communal.</li> <li>• <b>Ce protocole vise à l'animation par le CLSPD d'un partenariat entre les entreprises du BTP et les forces de sécurités.</b></li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Police Nationale (désignation des référents)</li> <li>• Coordonnateur CLSPD – ANRU (Protocole sécurisation des chantiers)</li> </ul>
<b>Les acteurs pressentis</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bailleurs</li> <li>• Transporteurs</li> <li>• Commerçants</li> <li>• Fédération BTP</li> </ul>
<b>Les partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville</li> <li>• Police Nationale</li> <li>• CLSPD</li> <li>• SEMEPA</li> </ul>
<b>Critères d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un comité de suivi fera une évaluation au travers des retours des divers acteurs</li> </ul>

Action 4 Renforcement des actions de Prévention de la consommation d'alcool en milieu festif	
<b>Constat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'alcoolisation des jeunes et des adultes est particulièrement importante dans le milieu festif</li> <li>• Des actions ont été conduites par les services communaux, notamment durant la fête de la musique, et ont permis une réduction des nuisances consécutives à l'alcoolisation</li> <li>• <b>Pour assurer une meilleure qualité de la vie nocturne, la Ville met en œuvre une charte</b> visant à mieux coordonner les actions préventives et répressives mise en œuvre et à travailler dans une démarche partagée avec les habitants, les commerçants et les acteurs préventifs et répressifs sur un « mieux vivre ensemble » <b>La mise en place de ce travail a permis un rapprochement des acteurs commerçants, de sécurité et de la santé.</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Prévenir les conduites à risque</b> notamment en matière de consommation d'alcool.</li> <li>• <b>Se rapprocher des lieux et moments</b> de consommation</li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Généralisation des actions de sensibilisation à la santé par les pairs.</b> Il s'agit de faire appel à des volontaires (dans le cadre d'un service civique ou autres dispositifs) pour transmettre des messages préventifs s'agissant de la consommation de substances psycho-actives en amont des manifestations et durant les manifestations.</li> <li>• <b>Des actions de sensibilisation/formation en direction des commerçants</b> pourront voir le jour en partenariat avec les structures de prévention du secteur.</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation par ses pairs : Mission Santé Ville/ coordonnateur CLSPD</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>er</sup> trimestre 2014</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville (police municipale, CLSPD, Mission Centre-Ville, Santé)</li> <li>• Etat</li> <li>• Tremplin</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions conduites et public touché</li> <li>• Un bilan annuel de la charte sera effectué au sein du CLSPD</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat :MILDT/ARS</li> <li>• Santé Ville</li> <li>• CPA</li> </ul>

<b>Action 5 Pérennisation des actions de prévention sécurité routière</b>	
<b>Constats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Police Municipale d'Aix-en-Provence a réalisé un outil de prévention et intervient régulièrement dans les établissements scolaires.</li> </ul>
<b>Enjeux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et informer les écoliers aux dangers liés à la route</li> <li>• Réduire les pratiques dangereuses et l'accidentologie</li> </ul>
<b>Action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition à l'ensemble des directeurs d'école volontaires de la mise en œuvre des actions de prévention à la sécurité routière.</li> <li>• Conduite d'action de prévention au sein des écoles sous l'angle du jeu et de mises en situation.</li> <li>• Possibilité d'organiser à la suite de la formation une réunion d'information et de prévention auprès des familles.</li> </ul>
<b>Pilotage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Police Municipale</li> </ul>
<b>Calendrier de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation aux directeurs d'école primaire dès le 1<sup>er</sup> semestre 2013</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ville</li> <li>• Education Nationale</li> </ul>
<b>Evaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de classes participantes</li> </ul>
<b>Financements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat : PDASR</li> <li>• Ville (fonctionnement)</li> </ul>

